



La liste des pièces à fournir

Elle comprend les pièces suivantes :

- La fiche de collecte de renseignements (PJ)
- La demande de contrat d'achat (PJ)
- La demande de raccordement (PJ)
- Copie de la notification d'urbanisme : récépissé de dépôt de la déclaration préalable ou PC
- Plan cadastral
- Fiche technique des panneaux mentionnant la technologie utilisée (poly cristallin, mono cristallin, amorphe)
- Schéma unifilaire de l'installation
- Attestation de mandat ou autorisation de communication d'informations
- Certificat de conformité des onduleurs à la norme DIN VDE0126 en vigueur
- Attestation de protection de découplage
- Attestation de qualification de l'installateur
- Coordonnées GPS des 4 coins de l'installation

La mise en service de l'installation sera conditionnée par l'obtention des pièces suivantes :

- Certificat de conformité de l'installation délivré par le consuel
- Fiche d'attestation de fin de travaux complétée par le client
- Copie du certificat de non opposition ou attestation établie par le demandeur, d'accord tacite de la mairie à l'issue du délai d'instruction
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile prenant en compte le photovoltaïque
- Attestation de moyens financiers si puissance de l'installation supérieure à 9kWc
- Attestation d'intégration à la date de réception de l'installation